

## **PROCES VERBAL DE REUNION DU MARDI 09 SEPTEMBRE 2014**

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, le MARDI 9 SEPTEMBRE 2014 à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Yves de CHALENDAR, Maire.

Inscrits : 15 - Présents : - Votants :  
Excusé : 1 (Yvan AUJOGUE pouvoir donné à Audrey TUM),  
Secrétaire de séance : Brice Durand

-----

### **1- Adoption du rapport CLECT sur la compétence « enseignement ».**

Monsieur le Maire présente le texte du rapport établi le 16 juillet 2014 par la commission d'évaluation des charges transférées, plus spécialement entre une commune et la Communauté d'Agglomération Villefranche, Beaujolais. Ce document vise plus particulièrement la restitution de la compétence « enseignement ».

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE d'adopter le rapport CLECT , en ce qu'il retient les attributions fixées conformément à la Loi, et notamment quant à la compétence « enseignement ».**

➤ **DETAIL DES VOTES :**  
*14 pour – 1 abstention (Dominique Le Goff)*

### **2- Changement des horaires du poste ATSEM**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'annulation des décisions prises lors du dernier conseil, à la suite de la mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires Il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération En effet les modifications doivent être adoptées par poste, et non par personnel. La durée hebdomadaire annualisée ne change pas. Il est donc proposé la modification des horaires du poste ATSEM

Les lundi et jeudi de 8h30 à 17h 30  
Les mardi et vendredi de 8h30 à 15h30  
Le mercredi de 8h30 à 12h30  
Et 31 heures durant les vacances scolaires

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE d'adopter le changement des horaires du poste ATSEM**

- **Les lundi et jeudi de 8h30 à 17h 30**
- **Les mardi et vendredi de 8h30 à 15h30**
- **Le mercredi de 8h30 à 12h30**

**Et 31 heures durant les vacances scolaires**

➤ **DETAIL DES VOTES :**  
*15 pour*

### **3- Changement des horaires de l'accueil périscolaire.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'annulation des décisions prises lors du dernier conseil, comme pour le point précédent de l'ordre du jour, à apporter à la suite de la

mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires. . Il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération.

Il est donc proposé la modification des horaires de l'accueil périscolaire.

Horaire Poste 1 :

Le matin de 7h45 à 8h50

Les Lundi et jeudi après-midi de 16h30 à 18h30

Les mardi et vendredi de 15h00 à 18h30

Horaire Poste 2 :

Le matin de 7h45 à 9h00

Les Lundi et jeudi après-midi de 16h30 à 18h30

Les mardi et vendredi de 15h00 à 18h30

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE d'adopter le changement des horaires de l'accueil périscolaire.**

**Horaire Poste 1 :**

**Le matin de 7h45 à 8h50**

**Les Lundi et jeudi après-midi de 16h30 à 18h30**

**Les mardi et vendredi de 15h00 à 18h30**

**Horaire Poste 2 :**

**Le matin de 7h45 à 9h00**

**Les Lundi et jeudi après-midi de 16h30 à 18h30**

**Les mardi et vendredi de 15h00 à 18h30**

➤ **DETAIL DES VOTES :**

**15 pour**

#### **4 Décision modificative budgétaire.**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative budgétaire pour permettre le règlement des travaux complémentaires qu'il a fallu effectuer dans la classe de maternelle refaite cet été. En conséquence, il propose au Conseil Municipal, les virements de crédit suivant :

Ordre	Article	Fonctionnement		Investissement	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Réel	61522-011	-2 684 €			
OSS	023	2 684 €			
Réel	777 opération 160 Réfection Ecole			2 684 €	
OSS	021				2 684 €
<b>TOTAL</b>		<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>2 684 €</b>	<b>2 684 €</b>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE d'approuver les virements de crédits proposés.**

➤ **DETAIL DES VOTES :**  
**15 pour**

### **Désignation de référents**

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de désigner des référents pour gérer certaines situations comme : la surveillance des enfants dans le cadre de la garderie lors de l'absence de personnel, l'organisation des cérémonies, le suivi du ménage dans les différents locaux communaux, etc...

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
DECIDE de désigner :**

**Référent garderie (en cas d'absence) : Audrey Tum (soir et cantine), Joël Bost, Eliane Perotti (matin)**

**Référent cérémonie : Eliane Perotti**

**Référent ménage (mairie, salle des fêtes et maison communale) : Xavier Bouet**

**Référents commissions :**

Finances-Budget : Brice Durand

Bâtiments : Bruno Gouttenoire

Entretien espaces verts, voirie : Yvan Aujogue

Personnel communal : Yves de Chalendar

Affaires scolaires : Agnès Dessaintjean

Information : Daniel Martinez

Fleurissement : Eliane Perotti

Culture, tourisme et patrimoine : Nathalie Vidal (Tourisme/patrimoine) et Dominique Le Goff(Culture)

Salle des fêtes : Audrey Tum

Cimetière : Nathalie Vidal

Commerce, artisanat : Yves de Chalendar

Urbanisme : Dominique Chappeland

Numérique : Brice Durand

Environnement : Nathalie Vidal

Appel d'offre : Yves de Chalendar

Ambroisie : Eliane Perotti

➤ **DETAIL DES VOTES :**  
**15 pour**

### **Informations diverses**

Recensement : 15/01/2015 – 14/02/2015

Raid Central Lyon le 04/10/2014 par le Vieux Moulin, la montée Canard, la montée de l'Ancienne Poste et la voie du Tacot.

Travaux sur canalisation d'alimentation en eau de l'école à faire.

Ouverture des marchés de l'énergie : demande d'étude au Syder

Salle des Fêtes (Audrey) : problème du nombre de clés, point sur les visites, problème du jour de remise des clés, réunion avec les associations à prévoir.

Vin d'honneur de la mairie samedi 13 septembre à 11h00 du festival de l'Ombre des Mots (Eliane)

Samedi 20 septembre à partir de 11h00, vin d'honneur à la Chapelle Sainte Catherine (association du Patrimoine)

Fin de la séance à : 22h55